

Présidence : Croatie

513ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 2 mai 2007

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 20

2. Président : M. V. Matek

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Exposé sur le rôle et les perspectives du Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements (RACVIAC) – présent et futur, par M. S. Papotis, Directeur du RACVIAC : Président, M. S. Papotis (FSC.DEL/201/07 OSCE+), Allemagne, États-Unis d'Amérique*

b) *Exposé sur la défense anti missiles balistiques en Europe orientale et la sécurité européenne, par la délégation de la Fédération de Russie : Fédération de Russie (annexe), États-Unis d'Amérique, Pologne, République tchèque, Biélorussie, Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Président*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions de protocole : Danemark

4. Prochaine séance :

Mercredi 9 mai 2007 à 10 heures, Neuer Saal

513ème séance plénière

FSC Journal No 519, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Ces jours-ci, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a prononcé son discours annuel devant le Parlement de la Fédération de Russie, dans lequel outre des questions de politique intérieure, il a abordé plusieurs problèmes internationaux actuels. En particulier, il a attiré l'attention sur les projets américains de défense antimissile en Europe orientale. Il est évident que ces projets ne sont pas un problème portant exclusivement sur les relations américano-russes. Ils concernent d'une façon ou d'une autre les intérêts de tous les États européens, y compris de ceux ne faisant pas partie de l'OTAN, car ils modifient radicalement la situation dans le domaine de la sécurité sur le continent. C'est la raison pour laquelle cette question mérite et exige même d'être débattue à l'OSCE. Ce sont justement ces problèmes, qui préoccupent les peuples d'Europe, dont doit s'occuper notre Organisation dans le cadre de la dimension politico-militaire.

Le large débat qui a lieu actuellement témoigne du fait que les peuples européens ne sont pas du tout indifférents à ce problème. Nous nous félicitons également du fait qu'il a lieu avant tout au niveau de l'opinion publique, dans les médias, et non pas derrière des portes closes. On peut considérer ces débats ouverts comme le témoin de la bonne santé de la politique européenne actuelle et de la maturité des sociétés européennes. Les structures officielles multilatérales ne peuvent et ne doivent cependant pas rester en retrait de cette question, qui peut modifier le paysage géostratégique européen pour les décennies à venir. Cela ne concerne pas en dernier lieu, et concerne peut-être même au premier chef, le Forum pour la coopération en matière de sécurité qui, comme l'indiquent son nom et son mandat, est sensé s'occuper non seulement des aspects techniques de l'exécution du Document de Vienne ou du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, mais de problèmes effectivement importants de politique européenne.

Nous rappelons que la délégation russe a déjà soulevé cette question dans le cadre du Forum le 27 septembre 2006 au cours de la réunion spéciale du FCS sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous avons alors fait part de notre conviction du fait que ces projets de défense antimissile en Europe orientale allaient à l'encontre des obligations fixées dans le Code. Il est ici en particulier question du point 3 conformément auquel les États membres de l'OSCE se sont engagés à ne pas renforcer leur sécurité aux dépens de celle d'autres États. Malheureusement, les préoccupations dont nous avons fait état en septembre sont restées sans réponses. Nous n'avons pas pu tenir les débats nécessaires à ce sujet. La majorité des délégations sont restées muettes. Nous espérons que ce n'était pas la preuve d'une indifférence envers ce problème d'actualité concernant, nous le répétons, les intérêts de tous les États de l'espace de l'OSCE

et non pas uniquement la Russie, les États-Unis d'Amérique, la Pologne et la République tchèque.

Permettez-moi d'exposer les vues sur lesquelles nous nous fondons. Les projets de création d'un système de défense antimissile en Pologne et en République tchèque signifient que, pour la première fois depuis la fin de la « guerre froide », la présence militaire américaine sur le continent européen acquiert une composante stratégique. L'exécution de projets unilatéraux concernant l'architecture européenne de sécurité ne renforcera évidemment pas le sentiment de sécurité sur le continent. En outre, cela pose des questions naturelles concernant l'ampleur de la dévalorisation des institutions européennes et, en règle générale, de la conception de la sécurité collective. Une question se pose également au sujet du rôle qui sera dévolu à l'OTAN dans l'exécution de la stratégie politico-militaire des États-Unis d'Amérique, formulée, tel que nous le comprenons, de façon autonome. Bien d'autres questions pertinentes se posent concernant l'incidence de tout cela sur la politique européenne de sécurité et de défense de l'Union européenne.

Une telle évolution des événements ne peut objectivement pas laisser indifférente la Russie, qui a des liens géostratégiques d'interdépendance avec les États-Unis et l'Europe. Quels sont d'après nous les risques liés au développement du projet américain ?

Tout d'abord, il soumet à l'érosion ce qu'il est convenu d'appeler la stabilité stratégique dont tirent avantage pratiquement tous les États du monde. Le régime de « retenue et de contrepoids » peut s'en retrouver déstabilisé dans toute la politique mondiale.

La corrélation objective entre les armes stratégiques d'attaque et de défense a toujours existé. A ce sujet, c'est justement pour cette raison qu'à l'initiative des États-Unis a été conclu le Traité sur les systèmes de défense antimissile en 1972. Le développement d'une composante stratégique de défense peut dévaloriser le potentiel d'attaque d'une autre partie. Beaucoup de choses dépendent, bien évidemment, de son développement ultérieur, mais les États-Unis d'Amérique ne se fixent aucune limite en ce qui concerne notamment l'évolution de l'équipement militaire de leur base antimissile en Europe ou la possibilité de déployer sur ses fondations un large système de moyens d'interception sur le continent. En outre, le type de puits utilisé pour les intercepteurs ressemble dangereusement à une installation destinée au lancement de missiles balistiques intercontinentaux. Que contiendront-ils d'ici cinq ou dix ans ? En bref, en ce qui concerne cette question, nous nous fondons non pas sur les déclarations d'intentions, mais sur le potentiel du système, et celui-ci suscite de sérieuses préoccupations.

Nous ne pouvons toutefois pas étudier cette question de façon isolée, étant donné que la base en Europe fera partie d'un système mondial de défense antimissile dont les éléments ont tendance à se déplacer en direction des frontières russes dans tout leur périmètre.

Il est déjà dit ouvertement qu'à l'avenir tout système futur de défense antimissile de l'OTAN sera élaboré en fonction des nécessités du système national de défense antimissile des États-Unis. Ce qui veut dire que les paramètres de l'architecture antimissile en Europe sont posés dès maintenant en terme unilatéral, et cela touche les intérêts de tous les États européens, sans parler de la Russie, concernée au premier plan.

S'il est question de défense antimissile, notamment en Europe, a-t-on consulté l'Europe ? Dans ce cas, les précédentes discussions sur les activités collectives auxquelles a pris part la Russie concernant les projets de défense antimissile sur le continent sont elles aussi à présent remises en question. Par ailleurs, la collaboration dans ce domaine ces

dernières années a été considérée comme un facteur des plus importants pour surmonter l'héritage de la « guerre froide » dans la politique européenne et restaurer véritablement l'unité du continent.

Il est encore une question clé, celle de la réalité de la menace posée par les missiles que reflète, comme on nous en persuade, le projet de base européenne de défense antimissile des États-Unis. Nous sommes persuadés qu'à ce jour, et aussi loin dans le temps que l'on puisse prévoir, une telle menace pour l'Europe et les États-Unis n'existe pas. Aucun pays, parmi les pays dits à problème, ne possède de telles armes menaçant effectivement l'Europe. Et la construction de missiles pouvant atteindre les États-Unis est une tâche encore plus ardue. D'autres technologies et capacités de production sont pour cela nécessaires.

Nous sommes catégoriquement contre tout « jeu stratégique » en Europe qui puisse, littéralement à partir de rien, créer les conditions d'une confrontation et engendrer une politique européenne fonctionnant selon le principe « les nôtres – les autres ». Nous ne pouvons pas non plus être indifférents devant l'absence de volonté adéquate de nos partenaires d'examiner collectivement la question, notamment l'évaluation des menaces potentielles (et nous le répétons, elles ne sont pour l'instant pas évidentes du tout), et de prendre des décisions et les appliquer en commun. Personne ne peut nous expliquer clairement pourquoi cela se fait si rapidement et unilatéralement. Cela suscite des préoccupations. Nous serons dans l'obligation de formuler notre réponse, étant donné que la sécurité de la Russie doit être et sera garantie indépendamment de l'évolution de la situation et nous la formulerons de façon raisonnablement suffisante.

Il faut également prendre en compte les autres conséquences négatives. Nous voulons parler avant tout de la négation de fait, de par ces projets, de la possibilité même de régler par des moyens politiques et diplomatiques les problèmes liés aux menaces de déploiement. Les progrès réalisés dans le règlement de la question nucléaire dans la péninsule de Corée montrent que c'est possible lorsque toutes les parties font preuve de bonne volonté.

Nous sommes convaincus que c'est maintenant qu'il est temps, et indispensable, de discuter sérieusement de cette problématique. Nous sommes loin d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit. Il est indispensable pour tous de tenir au minimum des discussions de fond sérieuses et argumentées et pas simplement des briefings ne répondant à aucune question concrète. Il est également inutile d'essayer de justifier par des risques hypothétiques cette rupture planifiée de l'équilibre stratégique. Il est au contraire indispensable de se concentrer sur l'analyse en commun des menaces réelles dans le domaine des missiles. À ce sujet, si l'on procède à une évaluation, il semble que les radars et les intercepteurs devraient être disposés non pas là où cela est prévu, mais plus au sud. Ce n'est qu'après une analyse en commun qu'une prise de décisions conjointe aurait un sens, décisions qui, bien évidemment, ne sauraient être programmées de façon unilatérale.

En un mot, nous sommes prêts à collaborer et à discuter aussi bien au niveau bilatéral par le canal russo-américain que dans le cadre du Conseil Russie-OTAN et de l'OSCE. Mais uniquement dans des rapports d'égal à égal et pas au détriment de notre sécurité.

Nous comptons sur la poursuite de discussions sérieuses dans le cadre du Forum de l'OSCE sur ce thème d'actualité.

Je demande que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de la séance du jour.